|  |  |
| --- | --- |
| **Une image contenant texte  Description générée automatiquement** | **Communiqué Action Praticiens Hôpital & Jeunes Médecins du 18 juin 2021** **Respect du temps de travail des Praticiens Hospitaliers et des Internes des hôpitaux.****APH et JM solidaires du mouvement de grève de l’ISNI**La France et l’Hôpital Public sont hors la loi en obligeant les internes et les praticiens hospitaliers à travailler bien au-delà-des 48 heures hebdomadaires, seuil maximal préconisé par le Parlement Européen et la Cour Européenne de Justice. Pour masquer cette situation, les différents gouvernements refusent le décompte horaire du temps de travail en se réfugiant derrière les dispositions de l’article R. 6153-2, II et III du Code de la Santé Publique. Ces obligations réglementaires méconnaissent l’article 6 de la directive 2003/88/CE du Parlement Européen et du Conseil Européen du 4 novembre 2003 concernant certains aspects de l’aménagement du temps de travail et ne sont pas conformes àl’**arrêt du 14 mai 2019, affaire C55-18 de la Cour Européenne de Justice, qui impose à ses états membres cette mesure sociale emplie de bon sens.**Une image contenant texte  Description générée automatiquement**Action Praticiens Hôpital, union d’Avenir Hospitalier et de la Confédération des Praticiens des Hôpitaux, et Jeunes Médecins demandent que cette loi soit déclinée immédiatement en droit Français pour être appliquée.**Enchainer plus de 48 heures d’activité clinique par semaine revient à favoriser l’épuisement professionnel des soignants ainsi que leur épuisement personnel. Cela grève la qualité des soins mais également les défenses physiologiques et psychologiques des internes et des praticiens à votre service que ce soit en termes de suicide, de risques psychologiques, d’addictions, de risques cardio-vasculaire et de cancer.**APH et JM disent stop à cette maltraitance institutionnelle mortifère !****Dans ce sens APH et l’ISNI rejoint par JM ont porté suite à l’absence de réponse à notre demande de recours gracieux auprès du Premier Ministre en juillet 2020 une action auprès du Conseil d’État en novembre 2020 pour que ce décompte horaire du temps de travail devienne effectif.** A ceux qui affichent la Qualité de Vie au Travail, nous proposons juste la qualité de vie des internes et des praticiens autour d’un principe juste, équitable et égalitaire : celui de la reconnaissance du temps de travail qui doit immédiatement être décompté à l’Hôpital Public pour être enfin valorisé à sa juste valeur. Cet élément est la base de l’expression de la démocratie sanitaire que nous défendons toutes et tous au sein d’APH et de JM pour une attractivité sanitaire retrouvée. |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Jean-François CibienPrésident AHPrésident APH06 07 19 79 83Yves RébufatPrésident exécutif AH06 86 87 62 76Anne WernetPrésidente du SNPHAREFrançois BraunPrésident de SUdFJacques YguelPrésident SPHPJean-Marie LeleuPrésident FNAPEmmanuel CixousPrésident du SNPEH | Carole PouponPrésidente CPHVice-présidente APH06 76 36 56 67Richard TorrielliReprésentant adhérents directs Avenir Hospitalier Abdelkrim Benchikh-El-FegounPrésident du SMHSalem Ould-ZeinPrésident du SNPADHUEDelphine GlachantPrésidente USPPascale Le PorsVice-Présidente SYNGOF | Emanuel Loeb Président JM06 50 93 64 60Eric GuilheuneufVice-Président des Biologistes MédicauxDenis CazabanPrésident du SmarnuAnne David-BréardPrésidente du SNGCMarie-José CortésPrésidente SPHXavier PaletteVice-Président SNBH |